

Municipalité

Belmont, 27 octobre 2025

Séance du Conseil communal du 6 novembre 2025**Préavis n° 10/2025****Arnier 80 – Bâtiment de la Voirie - Rénovation énergétique et transformations -
Crédit de construction**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

La Municipalité à l'honneur de proposer au Conseil communal un amendement concernant les conclusions du préavis cité en titre.

Cet amendement permettra de préciser les conditions de l'amortissement à savoir la durée et le compte touché.

2. Amendement

Le point 4 des conclusions est modifié comme suit :

d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire au préavis 07/2024 de CHF 41'000.00 destiné à couvrir les honoraires pour études complémentaires, porté au compte 9143.00.00 et l'immobilisation n° 20240701 **et amorti en 10 ans par le compte 359.3312.00.**

3. Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter le présent amendement au préavis 10/2025 – tel que présenté.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 27 octobre 2025.

Au nom de la Municipalité

La Syndique

Nathalie Greiner



Le Secrétaire adjointe a.i.

Isabelle Binggeli